DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLU-E-S CGT FINANCES PUBLIQUES AU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 18 FÉVRIER 2022

- **Spécialisation de brigades départementales de vérification (BDV)**
- **Horaires variables du SIE Paris 18e**
- **Ponts naturels 2022**
- **Relocalisation des missions des SIE (antennes et centres de contact)**

Monsieur le président du CTL de la DRFIP 75,

Quoi qu'il arrive, quoi qu'il en coûte… le gouvernement continue sa politique comme si une pandémie n'entravait pas nos vies, comme si la période récente n'avait pas montré toutes les limites de ce système capitaliste, ultra libéral et mondialisé à l'extrême.
Les inégalités au niveau mondial, européen et français continuent de se creuser.

Le montant de 137 milliards d'euros des profits enregistrés l'an dernier par les entreprises du CAC 40 est inégalé. Et l'on ne parle que de 40 entreprises... C'est l'équivalent de 2,4 fois le budget de l'Éducation nationale !
A lui seul, Total a amassé 15 milliards d'euros. Jamais une entreprise « française » n'avait réalisé un tel profit. Au même moment, des millions de personnes sont contraintes de réduire leur chauffage, se saignent pour faire ne serait-ce qu'une fraction de plein d'essence ou payer leur facture d'électricité. Une électricité que Total se procure à bas prix auprès d'EDF (dont Total est désormais le principal concurrent), pour la revendre à prix d'or à ses clients ! Le gouvernement Macron vient même de contraindre EDF à en céder davantage à Total et consorts.
Le principal fournisseur de gaz, Engie, surfe également sur l'envolée des prix (+ 60 % en un an) : 3,7 milliards d'euros de profits en 2021. Les banques, elles aussi, exultent avec des profits atteignant un niveau sans précédent dans toute l'histoire du secteur financier en France. Ce sont ces mêmes banques qui n'ont augmenté les salaires de leurs employés qu'entre 0,6 et 1 %, soit trois fois moins que l'inflation officielle.
Les actionnaires du CAC 40, eux, se sont littéralement goinfrés. Le montant des dividendes qu'ils ont perçus l'an dernier a quasiment doublé par rapport à 2020 (presque 70 milliards d'euros). Pendant que le gouvernement fermait des lits d'hôpitaux par milliers en pleine pandémie, pendant qu'il bloquait le salaire des fonctionnaires, diminuait les allocations des chômeurs, alors qu'il s'apprête à fermer des centaines de classes d'écoles dans tout le pays, les grandes entreprises ont vu se déverser dans leurs caisses des dizaines de milliards de fonds publics.
Un analyste financier cité par le journal Le Monde (1er février), dévoile le pot aux roses : « Les entreprises regorgent de liquidités car, pour beaucoup, elles ont bénéficié d'un important transfert d'argent du public, via les mesures de soutien à l'économie, vers le privé. »

La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la fonction publique : dégradation du pouvoir d'achat, baisse de l'attractivité, départs trop nombreux, difficultés de recrutement, sentiment de déclassement.
De plus, depuis le 1er janvier dernier, le tassement des grilles de rémunération et la superposition des pieds de grille des catégories B et C accentuent le mécontentement légitime des agent.e.s qui attendent une juste reconnaissance de leurs qualifications et de leur engagement.
Les constats sont implacables : en janvier 2022, l'inflation sur un an en France a atteint 2,9% avec une forte hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.
Les rémunérations doivent progresser plus rapidement et plus fortement pour maintenir le pouvoir d'achat, redonner des perspectives de carrière et reconnaître tous les agent.e.s.

L'État ne peut se dire exemplaire sans montrer l'exemple.

Et nous ne parlons pas ici de « l'exemplarité » à la mode DGFIP. En effet, celle-ci se félicite une fois de plus d'être la première de la classe en matière de suppressions d'emplois. Et, alors que dans un cortège d'hypocrisie à celui qui osera le plus (« c'est à ça qu'on les reconnaît »), louant le professionnalisme et l'engagement de nos collègues, les ministres et directeurs à tous les niveaux s'obstinent à détruire notre réseau et à vider de sens nos missions, comme vous allez encore le démontrer avec zèle durant cette séance.

Plus que jamais, les revendications de la CGT sont à l'ordre du jour : revalorisation du point d'indice en lieu et place de « primettes » avec l'argent gagné sur notre dos et développement d'un véritable réseau de proximité avec des services locaux de pleine compétence.

SPÉCIALISATION DE BRIGADES DÉPARTEMENTALES DE VÉRIFICATION (BDV)

La DRFIP de Paris a décidé d'expérimenter la spécialisation dans trois brigades de vérifications (BDV). Comme toute expérimentation initiée à la DGFIP, il est décidé qu'elle est positive puisque vous proposez aujourd'hui d'étendre la spécialisation à deux autres BDV alors que votre bilan est très parcellaire voire orienté.
En effet, vous livrez des statistiques concernant les brigades immobilière et fraude complexe. Mais ces statistiques ne retracent pas l'intégralité de l'activité des BDV et ne permettent donc pas de tirer un bilan de cette première « expérimentation ». Combien d'affaires engagées par rapport à l'objectif ? Quelles moyenne et médiane globales des BDV concernées mais également au regard de la DRFIP ? Quel taux d'affaires conformes et à faible enjeu ? Est-ce que ces affaires sont réparties entre tous les collègues d'une même brigade ou bien des vérificatrices et vérificateurs sont-ils eux-mêmes spécialisés ?

Quel est l'avis des collègues affectés dans ces BDV ? Leur avez-vous demandé leur avis ? Nous, oui !
Ils nous ont dit ne pas avoir reçu le soutien promis : le fonds documentaire ainsi que les modèles de 3924 promis n'ont pas été mis à disposition des agent.e-s. Les collègues sont en grande partie livrés à eux-mêmes.
La formation n'est pas au rendez-vous : un seul stage proposé et effectué sur les trois prévus. Vous reconnaissez vous-même que des formations devront être dispensées.
Les affaires sont lourdes, techniques et les contribuables et conseils qui maîtrisent particulièrement le domaine forment de nombreux recours.
Suite aux Assistances Administratives Internationales, des documents d'origines étrangères peuvent être produits et ce sont les collègues qui doivent en assurer la traduction sans aide.

S'agissant de la brigade à composante patrimoniale, vous êtes encore moins disert que pour les deux autres BDV spécialisées. Si on lit en creux votre document, il s'agit d'un échec. En effet, vous ne livrez aucun chiffre ni aucune analyse.

Enfin, les agent.es qui demandent leur affectation en BDV ne sont pas toujours informé.es de la spécialisation de certaines brigades. Ainsi, ils ne peuvent pas formuler leurs choix en toute connaissance de cause.
Vous indiquez page 3 de votre document que « des formations pourront utilement compléter le profil des vérificateurs déjà aguerris (...) ». La spécialisation de brigades territoriales ne doit pas être l'occasion de la mise en place de postes à profil. La CGT est y est absolument opposée.

HORAIRES VARIABLES DU SIE 18E INSTALLÉE SUR LE SITE D'ARGONNE

A notre habitude, nous tenons à dissocier deux votes :

1/ celui sur le choix des plages fixes et variables que nous validions précédemment. Or, nous constatons que le secret du scrutin n'a pas été respecté ce qui a pu engendrer des tensions. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote.

2/ celui sur le règlement intérieur pour lequel nous voterons contre sauf à ce que vous répondiez positivement à nos revendications :

- crédit horaire sans limitation et non à titre exceptionnel en cas de retard de transport justifié ou intempéries
- garde d'enfant pour l'ensemble des situations de défaut de garde, prévisible ou non

- rétablissement d'une autorisation d'absence à un jour pour le cross de Bercy, l'arbre de Noël et les prestations de serment
- un jour d'autorisation d'absence pour tout rendez-vous médical

En outre, la CGT Finances Publiques exige le rétablissement des délais de route en cas de mutations, pour les agent-es quittant définitivement leur résidence consécutivement à une mutation, une promotion ou appelé-es à suivre un cycle de formation professionnelle à la suite de la réussite à un concours, des délais de route décomptés en jours ouvrés consécutifs dont le point d'arrivée est la date d'installation effective et selon les modalités suivantes :

- un jour pour changement de résidence pour Paris intra-muros
- deux jours pour changement de résidence dans le département limitrophe
- trois jours pour changement de résidence dans un autre département

La CGT combat tout recul en matière de droits des agent-es.

PONTS DITS NATURELS 2022

Comme chaque année, la CGT exige que tou.tes les agent.es puissent gérer librement leurs congés.

Si la Direction décide d'imposer les journées du 15 juillet et du 31 octobre comme ponts naturels en 2022, ils doivent alors être couverts par des autorisations d'absences et ne doivent pas être pris sur les congés des collègues. Cela marquerait une « reconnaissance » positive.

À défaut, nous demandons l'application de la note DG du 12 janvier 2012 offrant la possibilité «d'ouvertures partielles, c'est-à-dire la possibilité de fermer les sites au public, les jours dits de «ponts naturels», permettant ainsi la libre disposition des congés pour les agent.es dans les cadres réglementaires habituels.

Comme vous l'écrivez dans vos documents, il est prévu que l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée par le ministre doit être positionnée « en priorité » sur un pont naturel.
« En priorité » ne veut pas dire « obligatoirement », les agents doivent donc pouvoir utiliser un autre motif d'absence et notamment une récupération d'horaires.

RELOCALISATION DES MISSIONS DES SIE (ANTENNES ET CENTRES DE CONTACT DES PROFESSIONNELS)

A la lecture de vos documents, la CGT est confortée dans son analyse de départ à savoir que vous videz le SIE de sa substance. La spécialisation des tâches à outrance a entraîné une perte de sens du travail et vous permet aujourd'hui de délocaliser les missions. L'agent du SIE n'aura qu'une vision tronquée et partielle du dossier de l'entreprise. Qu'en sera t-il de l'attrait du métier ?

L'usager pourra avoir trois interlocuteurs, le SIE, l'antenne et le centre de contact des professionnels, sans en être conscient si cela fonctionne. Or, vous n'en êtes qu'à l'étape de réflexion sur les modalités de communication entre les trois structures. Une fois de plus vous créez des usines à gaz qui vont décourager les usagers.

Accompagnement des agent-es :
Vous détruisez l'organisation du travail des agent-es en SIE, vous délocalisez leurs missions et vous n'êtes pas capables de fournir des informations réelles, concrètes et sérieuses sur les modalités de l'accompagnement des agent-es.

La CGT exige le maintien des services de proximité et de pleines compétences à Paris.